



LA MUNICIPALITÉ D'YVORNE AU CONSEIL COMMUNAL

Préavis no 08-2020

Demande de crédit d'étude pour l'assainissement des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires de la route de Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 38'500.-- pour les prestations d'étude, d'appel d'offres et de mise à l'enquête publique de l'assainissement des collecteurs d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) de la route de Lausanne, en prévision notamment de constructions à intervenir très prochainement dans le secteur de Socrettaz.

2. Contexte

Comme indiqué sommairement dans le préavis relatif au budget 2021, de nouvelles constructions sont prévues dans le secteur de Socrettaz. Il s'agit notamment de chantiers projetés sur des parcelles pour lesquelles un permis de construire a déjà été accordé et des enquêtes publiques sont en cours ou en passent de l'être au moment de l'écriture de ces lignes.

Or, les inspections caméras et analyses de raccordement réalisées récemment en prévision desdits projets ont permis de faire les constats suivants :

- ⇒ Certains tronçons de collecteurs sont en mauvais état et nécessitent d'être remplacés.
- ⇒ Quelques parcelles privées situées le long de la route de Lausanne sont raccordées dans le collecteur passant du côté amont de la route, lequel devrait, selon le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) récolter les eaux claires. Bien qu'il se dirige tout de même vers la STEP et que seule la surverse du collecteur unitaire se déverse pour l'heure dans le Torrent d'Yverne, les raccordements d'eaux usées dans le collecteur de route doivent être corrigés pour que le PGEE soit respecté, notamment eu égard au fait qu'aucun autre collecteur d'eaux claires n'est aménagé à proximité et que les possibilités d'infiltration sont impossibles dans cette zone en raison des risques d'inondation.
- ⇒ Les inspections caméras effectuées sur l'axe situé au Nord de la route de Lausanne indiquent également des tronçons de collecteurs d'eaux usées en mauvais état (ovalisation, contre-pentes). Ces tronçons doivent également être corrigés.

Au vu des constats évoqués, la Municipalité souhaite faire établir un projet d'assainissement qui prenne en considération l'état et le fonctionnement de l'ensemble des collecteurs du secteur. Il s'agit notamment de prévoir les installations nécessaires pour corriger les tronçons en mauvais état et pour permettre les raccordements des projets de construction privés prévus à court terme dans les bonnes canalisations.

En conséquence, l'étude faisant l'objet du présent préavis vise les objectifs suivants :

- ⇒ dresser l'état de la situation existante, permettant de préciser la situation, le fonctionnement et l'état des collecteurs ainsi que la position des raccordements,
- ⇒ indiquer les axes à réaliser pour remplacer les tronçons défectueux ainsi que les corrections à apporter aux raccordements existants, tout en profitant des emprises des travaux de constructions prévus à court terme,
- ⇒ indiquer les axes sur lesquels raccorder les futures constructions des parcelles précitées,
- ⇒ établir un ordre de priorité des modifications nécessaires, afin de permettre une vision globale et à long terme de l'assainissement dans le secteur concerné.

3. Déroulement de l'étude

Le déroulement de l'étude se compose des étapes suivantes, réparties selon les phases SIA :

1) Avant-projet, étude préliminaire, acquisition de terrain

Afin de pouvoir établir un projet sur des bases solides, il est nécessaire de compléter les informations sur les collecteurs concernés. Il s'agit notamment d'inspecter deux tronçons supplémentaires par caméra et de faire effectuer le relevé des collecteurs par un géomètre. Cette étape comprend également une séance avec la Commune d'Aigle, concernant la nature des eaux provenant de son réseau.

2) Projet de détail

Une fois la phase d'acquisition terminée, il s'agira d'établir le projet de détail. Cette étape consiste notamment à établir le plan de la situation existante en considération de l'état des collecteurs, reprendre les données nécessaires concernant les projets privés et, sur ces bases, établir un projet détaillé. Ce dernier prendra en compte l'ordre de priorité des projets de constructions prévues et aura pour but de fournir une vue d'ensemble et à long terme pour le secteur de Socrettaz. Le devis estimatif et l'ordre de priorité des travaux projetés seront également établis.

3) Demandes d'autorisations, mise à l'enquête

Cette étape comprend l'établissement du dossier de mise à l'enquête du projet, les demandes d'autorisation et la coordination auprès des autorités cantonales concernées.

4) Appel d'offres, proposition adjudication

Cette phase comprend l'établissement des soumissions, leur contrôle, la proposition d'adjudication et la rédaction des éléments techniques du préavis sur la base des soumissions rentrées.

4. Estimation des coûts de l'étude

Etablis sur la base d'une estimation du bureau d'ingénieur en charge en regard de projets similaires, les coûts prévisibles de l'étude sont les suivantes, toutes taxes comprises (TTC) :

a) Avant-projet, étude préliminaire, acquisition de terrain :			
- honoraires d'ingénieur	CHF	980.00	
- honoraires de géomètre	CHF	10'800.00	
- contrôles caméra	CHF	<u>9'700.00</u>	CHF 21'480.00
b) Projet de détail :			
- honoraires d'ingénieur			CHF 8'400.00
c) Demandes d'autorisations, mise à l'enquête :			
- honoraires d'ingénieur			CHF 840.00
d) Appel d'offres, proposition adjudication :			
- honoraires d'ingénieur			CHF 3'800.00
e) Divers et imprévus :			
- frais de reproduction	CHF	320.00	
- réserve pour imprévus (10%, arrondi)	CHF	<u>3'660.00</u>	
TOTAL TTC			<u>CHF 38'500.00</u>

5. Calendrier prévisionnel

En cas d'acceptation de la présente demande de crédit d'étude, le planning suivant est prévu :

⇒ décembre 2020	vote du Conseil communal sur l'octroi du crédit d'étude
⇒ janvier 2021	délai référendaire / de recours à la Cour constitutionnelle
⇒ février 2021	phases SIA a) à c)
⇒ mars 2021	phase SIA d)
⇒ dès le mois de mai 2021	élaboration / réalisation des projets d'assainissement les plus urgents

6. Estimation des conséquences du projet sur le budget de fonctionnement

en milliers de francs

Intitulé	2022	2023	2024	2025 et suivantes
<i>Personnel supplémentaire (EPT)</i>	---	---	---	---
Frais d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0
Charge d'intérêt	0.8	0.7	0.6	0.5
Amortissement	3.9	3.9	3.9	3.9
Revenus supplémentaires	0.0	0.0	0.0	0.0

<i>Equivalent en point d'impôt actuel</i>	0.13	0.13	0.13	0.13
---	------	------	------	------

7. Conséquences de l'acceptation ou du refus du préavis

En cas d'acceptation du présent préavis, la Municipalité disposera d'une vue d'ensemble et à long terme de l'assainissement des réseaux EU/EC de la route de Lausanne, afin de pouvoir non seulement entreprendre les travaux nécessaires en temps opportun, mais surtout d'être en mesure de renseigner rapidement les auteurs de projets d'immeubles à intervenir très prochainement dans ce secteur. Les données de terrain acquises dans le cadre de l'étude pourront être intégrées de manière fiable dans la planification communale et dans le système d'information du territoire (SIT) d'Yverne.

En cas de refus, la commune ne sera pas en mesure d'assumer, vis-à-vis des auteurs de projets et des propriétaires fonciers, les obligations qui lui sont dictées par la loi sur la géoinformation (LGéo-VD) et son règlement d'application (RLGéo-VD), ainsi que par le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux. Le cas échéant, les nouveaux raccordements devront être effectués sur les collecteurs existants – dont certains ne font d'ailleurs pas l'objet de servitudes – avec une aggravation du facteur de risque, notamment en matière de pollution des sols et des eaux. La commune pourrait également être amenée à prendre à son seul compte les modifications de raccordements à apporter ultérieurement à ces canalisations privées et publiques, compte tenu de ses carences en matière de planification et de suivi du PGEE.

